

La Politique énergétique jurassienne

La politique énergétique de la Confédération et des cantons consiste non seulement à créer des bases légales mais également à élaborer des perspectives, des stratégies, des programmes de mise en œuvre et une évaluation des mesures prises aux échelons communal, cantonal et fédéral.

En 2001, le Conseil fédéral se fondait sur les lois sur l'énergie et sur le CO2 pour lancer le programme SuisseEnergie. Ce dernier a succédé à Energie 2000, lancé en 1990 après l'adoption de l'article constitutionnel sur l'énergie. Au moyen de mesures librement consenties par l'économie (conventions) et de campagnes d'information, SuisseEnergie doit contribuer à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse, à freiner la progression de la consommation d'énergie, à encourager le recours aux énergies renouvelables et à réduire la dépendance à l'égard des ressources fossiles.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement la mise en place d'une véritable politique énergétique par le soutien et la participation dans des sociétés publiques/privées et en plus de créer et de gérer un registre cantonal des professionnels des énergies renouvelables.

Ces professionnels auraient le soutien administratif cantonal du service de l'énergie, ils peuvent être le prolongement du service cantonal de l'énergie par le contrôle sur le terrain de la mise en place d'une véritable politique énergétique cantonale.

Ainsi ce registre pourrait être consulté par tous ceux qui désirent obtenir des informations et pouvoir bénéficier des diverses subventions. Ces professionnels seraient les garants de la bonne utilisation des subventions.

Ils pourront aussi évaluer le potentiel d'énergies renouvelables des différentes ressources et ainsi inciter les privés et les pouvoirs publics à les exploiter.

Dans le contexte de la planification territoriale de l'énergie, il est essentiel de mettre en place des stratégies coordonnées et systématiques pour rendre les filières énergétiques les plus rationnelles et efficaces possible.

Pour le groupe CS+POP/VERTS

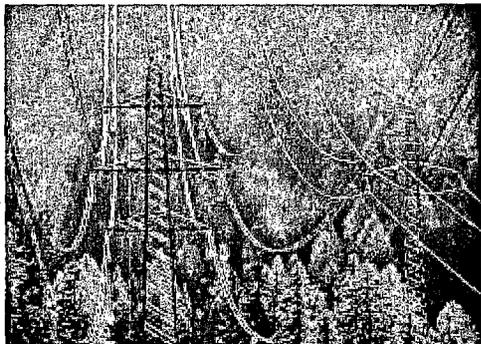
Giuseppe Natale

Annexe : - diverses informations sur les énergies en Suisse

Annexe

La Suisse, plaque tournante du marché européen de l'électricité

Loïn de faire cavalier seul dans les échanges d'électricité, la Suisse - «château d'eau» de l'Europe - joue un rôle important au sein du réseau interconnecté européen. Des conditions-cadres favorables et des capacités de transport suffisantes sont donc essentielles pour la sécurité d'approvisionnement du pays.



La politique énergétique étrangère est le quatrième pilier de la stratégie énergétique de la Confédération. Elle définit les conditions-cadres économiques et politiques, se base sur des contrats internationaux et crée la sécurité juridique requise pour que les échanges d'électricité avec l'étranger soient satisfaisants aux niveaux économique et écologique.

Les capacités de transport sont essentielles

Une bonne intégration de la Suisse dans le paysage électrique européen est essentielle, tant du point de vue de la libéralisation du marché qu'en raison des aspects techniques liés au réseau. L'insuffisance des capacités de transport, déjà mise en cause à l'heure actuelle, remet en question l'ampleur du rôle que pourront jouer les importations d'électricité. Pour garantir la sécurité d'approvisionnement, les échanges d'électricité entre les pays européens, lors de sous- ou de surcapacité, doivent être actifs et dynamiques.

Les centrales à l'étranger

La construction de centrales à l'étranger n'est pas une option réaliste pour garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse. Aujourd'hui déjà, les importations d'électricité ne sont pas une stratégie fiable: les capacités de transport transfrontalières sont limitées et la pénurie menace également dans les autres pays de l'UE. En outre, les importations suisses proviennent essentiellement de centrales nucléaires, à gaz ou à charbon, qui ne doivent pas intégralement compenser leurs émissions de CO₂.

L'énergie hydroélectrique, ou hydroélectricité, est une énergie électrique obtenue par conversion de l'énergie hydraulique des différents flux d'eau (fleuves, rivières, chutes d'eau, courants marins...). L'énergie cinétique du courant d'eau est transformée en énergie mécanique par une turbine, puis en énergie électrique par un alternateur.

L'énergie hydroélectrique est une énergie renouvelable. Elle est aussi considérée comme une énergie propre, bien qu'elle fasse parfois l'objet de contestations environnementales, soit en raison de son emprise foncière, soit plus récemment sur son bilan carbone.

Un coup d'œil aux montagnes suffit à s'en convaincre: la Suisse est le pays de l'eau. Les centrales à accumulation et au fil de l'eau produisent aujourd'hui plus de la moitié de notre électricité. L'énergie hydraulique est le pilier de notre approvisionnement, mais son

développement atteint ses limites. Estimé à 5%, le potentiel de croissance technique ne suffit pas à couvrir l'augmentation des besoins en électricité.

En Suisse, plus de 500 centrales hydroélectriques produisent environ 36 TWh (terawattheures) d'électricité par an. Selon une étude de l'Office fédéral de l'énergie, l'énergie hydraulique dispose d'un potentiel de développement limité. Dans les conditions actuelles, la croissance ne devrait guère dépasser 5% d'ici 2035/2050. Les divers scénarios pris en compte oscillent entre une baisse de 3% et une hausse de 16% maximum. Si un tiers de la croissance peut être atteint par des travaux de transformation, les deux autres tiers impliquent la construction de nouvelles centrales hydroélectriques

L'eau est essentielle, mais insuffisante

Selon la «Stratégie d'utilisation de l'énergie hydraulique en Suisse» publiée par l'OFEN en 2008, la croissance de l'énergie hydraulique ne devrait, pour des raisons techniques, pas dépasser 5 TWh d'ici 2050; cela représente moins d'un dixième de la production d'électricité actuelle (les futures pertes liées au changement climatique et aux dispositions en matière de débits résiduels doivent encore être déduites). Le développement technique qui sera effectivement réalisé au cours des prochaines années dépendra de diverses conditions-cadres : protection des paysages et des cours d'eau, changement climatique, charges financières liées aux taxes, droits et restrictions des politiques régionales.

La petite hydraulique a encore du potentiel

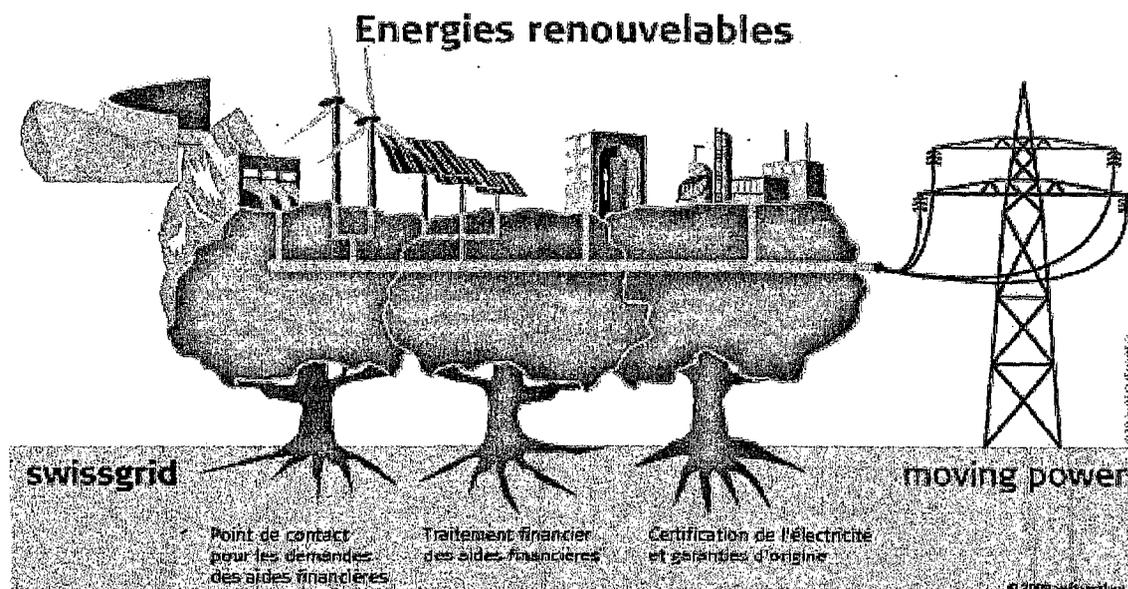
La construction et le développement de petites centrales hydroélectriques décentralisées représentent une solution prometteuse. Ce type de centrale devrait continuer à bénéficier d'un environnement politique favorable qui permettra l'aboutissement de certains projets, mais ne pourra toutefois contribuer que marginalement à résoudre la pénurie d'électricité.

Energies renouvelables

Les «énergies renouvelables» font référence à différentes formes de production d'énergie. En plus de l'énergie hydraulique traditionnellement beaucoup utilisée en Suisse, ce terme renvoie également à la biomasse, à la géothermie, à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne.

Hormis l'énergie hydraulique, la part des énergies renouvelables dans la consommation globale est encore modeste en Suisse. Afin de l'augmenter, décision a été prise d'introduire, le 1er mai 2008, la rétribution à prix coûtant du courant injecté, qui permet d'encourager financièrement la production de courant à partir d'énergies renouvelables. L'objectif de cette mesure est de développer plus largement ce type d'énergies.

Swissgrid est votre principale interlocutrice en la matière, à la fois pour les demandes initiales de subvention et, ultérieurement, pour l'évolution financière de votre projet.



Graphique: Energies renouvelables

Les installations subventionnées sont assorties d'une garantie d'origine pour l'énergie produite. Nous émettons cette attestation à votre intention conformément à l'ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication).

Ce document est utilisé

- pour le traitement privé des garanties d'origine pour les gros producteurs,
- pour identifier l'électricité produite par des installations en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté,
- pour le financement des frais supplémentaires.

Garanties d'origine

L'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur l'énergie a entraîné l'introduction d'une obligation de marquage du courant, obligatoire depuis 2006. Cette obligation concerne toutes les entreprises qui fournissent de l'électricité aux consommateurs finaux en Suisse. Swissgrid met à votre disposition un système contenant toutes les informations sur ce nouveau marquage. Ce système vous permet de disposer et de transmettre plus facilement les informations sur les garanties d'origine.

Les garanties d'origine garantissent que l'électricité estampillée courant vert est produite à partir d'énergies renouvelables. Avant de pouvoir établir une garantie d'origine pour une installation de production, il faut que celle-ci soit enregistrée dans le système de garanties d'origine (GO CH). Depuis novembre 2007, Swissgrid a été accréditée au titre d'organisme officiel émetteur de garanties d'origine.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur l'énergie le 1er janvier 2009, toutes les installations qui veulent bénéficier d'une subvention (rétribution à prix coûtant du courant injecté ou financement des frais supplémentaires) doivent faire établir des garanties d'origine¹.

En quoi consistent les garanties d'origine?

Les garanties d'origine donnent des renseignements sur:

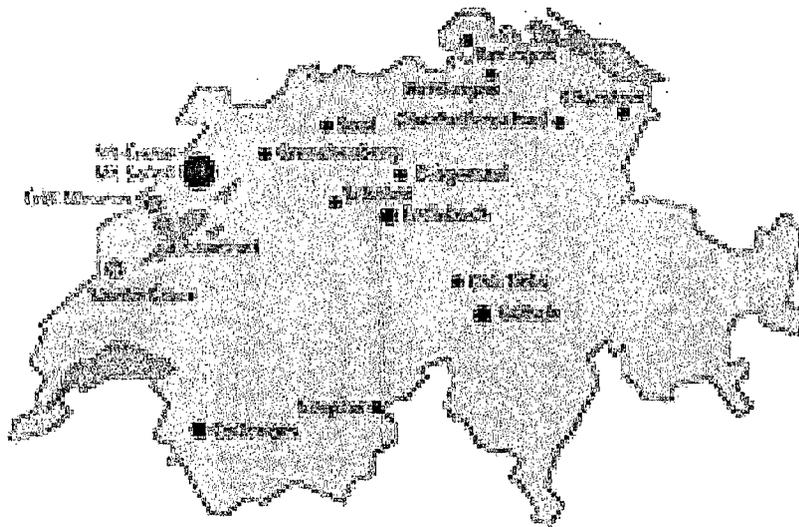
- la quantité d'électricité produite en kWh,
- les sources d'énergie à partir desquelles l'électricité a été produite,
- la période et le lieu de production,
- les données d'identification de l'installation de production,
- les données techniques de l'installation de production (puissance, type, etc.)

Processus concernant les garanties d'origine

Saisie des données (Acteurs du marché, données installation)	Saisie «GO»	Surveillance transmission «GO»	Emission «GO»
---	----------------	-----------------------------------	------------------

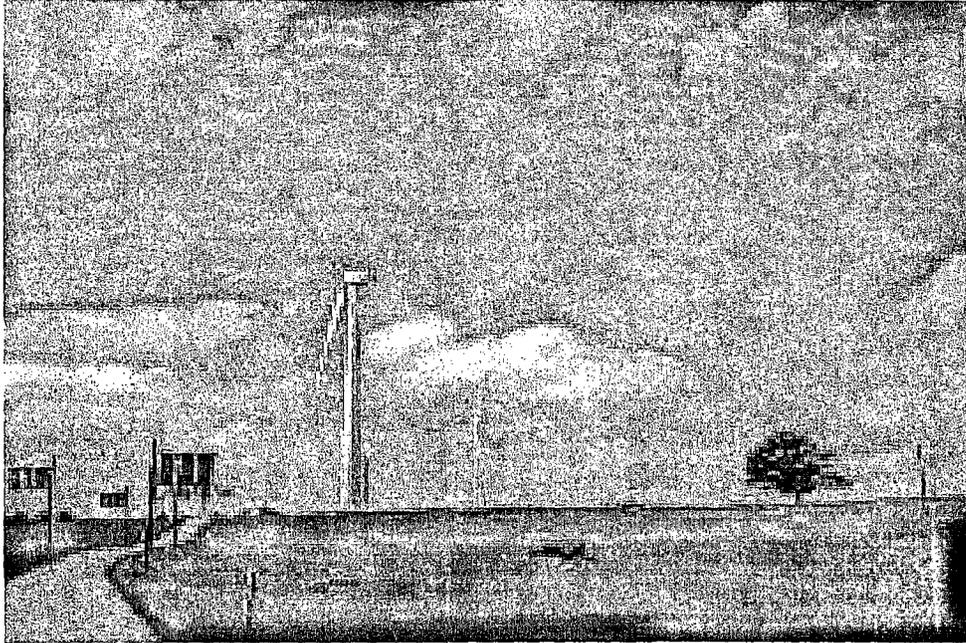
Potentiel limité pour l'énergie éolienne en Suisse

Actuellement, 13 éoliennes produisent environ 16 GWh d'électricité, ce qui correspond aux besoins annuels de quelque 4500 foyers. D'autres installations sont en projet, si bien qu'à l'horizon 2050, l'électricité d'origine éolienne pourrait couvrir environ 7% de la consommation électrique actuelle. Cependant, la Suisse n'est pas considérée comme un pays particulièrement propice au développement de l'énergie éolienne, car la forte densité de population et les vents irréguliers constituent des inconvénients pour la production d'électricité éolienne.



Production installée et projets en Suisse Carte: centrales éoliennes existantes et prévues en Suisse.
Source: Suisse Eole

La plus forte contribution à la production suisse totale est apportée par le grand parc éolien helvétique de Juvent SA, situé sur le Mont Crosin, dans le Jura bernois, parc qui a une production annuelle moyenne d'environ 9,6 Gwh. Le second producteur d'énergie éolienne est RhônEole SA, dont les aérogénérateurs de Collonges et Vernayaz, près de Martigny, produisent à peu près 9 GWh par an. Au total, les installations d'énergie éolienne existant aujourd'hui en Suisse fournissent annuellement environ 16 GWh.



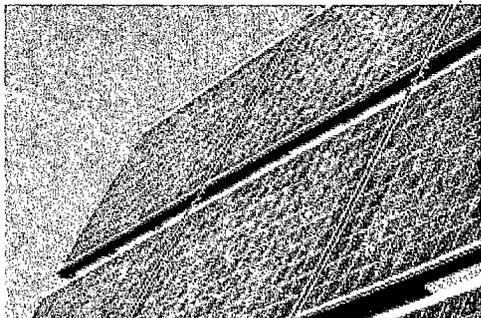
Les meilleurs sites bien ventés se trouvent essentiellement sur les hauteurs du Jura et dans les Préalpes. Il existe aussi un potentiel dans les Alpes, cependant limité par la difficulté d'accès à de nombreux sites. Ce sont surtout les cols alpins qui pourraient y constituer de possibles implantations.

A cause de l'instabilité des vents, l'énergie éolienne n'est disponible qu'irrégulièrement. Elle ne peut donc être exploitée qu'en liaison avec d'autres sources d'énergie, par exemple en couplage avec des centrales hydroélectriques, centrales de barrage et centrales à accumulation par pompage. Celles-ci sont prêtes à prendre la relève à tout moment pour produire de l'électricité en cas de vent insuffisant.

Les éoliennes constituent un moyen particulièrement intéressant pour apporter un complément d'alimentation dans le contexte d'une diversification durable des sources de production d'électricité. Selon Suisse Eole, d'ici à 2050, quelque 111 aérogénérateurs devraient produire 4000 Gwh d'électricité, soit 7% de la consommation électrique actuelle de la Suisse.

Les énergies alternatives ont le vent en poupe

Les nouvelles sources d'énergies renouvelables, ou énergies alternatives, sont au cœur du débat politique sur l'énergie. Grâce au développement de nouvelles technologies et aux instruments de promotion, ces énergies sont aujourd'hui exploitées plus activement. Elles ne pourront néanmoins que jouer un rôle marginal dans la sécurité de l'avenir énergétique de la Suisse.



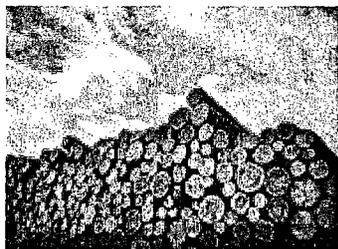
En matière de production d'électricité, le concept «nouvelles énergies renouvelables» désigne essentiellement l'exploitation de la chaleur produite par la combustion des déchets, l'utilisation des biogaz issus de l'épuration des eaux usées, l'énergie solaire, la transformation de la biomasse en électricité et l'énergie éolienne. A l'heure actuelle, la part totale de ces sources d'énergie dans la production d'électricité atteint à peine 2%: elle comprend également la production d'électricité décentralisée par le biais de petites centrales hydroélectriques, les installations photovoltaïques de taille modeste avec alimentation du réseau électrique ou les installations de chaleur-force.

Energie solaire

Le photovoltaïque est une technologie relativement récente qui nécessite encore de gros efforts de recherche. Sur le plan économique, l'exploitation de l'énergie solaire - non polluante et exempte de CO₂ - a toutefois gagné en intérêt: ces dernières années, les coûts de production d'électricité ont pu être réduits d'environ 5% par an. Et pourtant, le courant solaire, comparativement cher, doit à l'avenir devenir nettement plus compétitif.

Le marché du photovoltaïque a progressé de plus de 30% par an dans le monde et notamment en Europe au cours des dernières années. A l'heure actuelle, les installations suisses représentent environ 30 MW mais ne contribuent que très modestement (environ 0,04%) à la production nationale d'électricité. La rétribution de l'injection à prix coûtant donne toutefois un coup de pouce au marché photovoltaïque suisse.

Biomasse, et énergie des déchets de la biomasse



On entend par biomasse tous les matériaux organiques créés directement ou indirectement par photosynthèse, qui n'ont pas été transformés par des processus géologiques (par opposition à la biomasse fossile – pétrole, charbon, gaz naturel). Utilisée à des fins énergétiques, la biomasse ne pourra jamais dégager que la quantité de CO₂ emmagasinée préalablement par photosynthèse à l'aide de l'énergie solaire.

On fait la distinction entre:

la biomasse ligneuse sèche

Exemples: bois de forêt, taillis, haies, arbres fruitiers, bois de récupération ainsi que déchets de bois, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages

Procédés de valorisation énergétique appropriés: combustion et gazéification

la biomasse peu ligneuse humide

Exemples: engrais de ferme (lisier et fumier), résidus de récolte, déchets biogènes de l'industrie alimentaire, de la gastronomie et des ménages, etc.

Procédés de valorisation énergétique appropriés: fermentation

Les plantes énergétiques – c'est-à-dire les plantes cultivées spécialement pour la production d'énergie – ne jouent pas un grand rôle en Suisse.

La biomasse se prête à la production de chaleur, de courant et de carburant.